

Saint-Étienne, le 18/11/25

Affaire suivie par :
N. CHAPERON et G. GACHET
Service environnement et prévention des risques
Tél. : 04 77 81 85 38
Courriel : ddpp-epr@loire.gouv.fr

Compte-rendu modifié le 23/01/2026

Relevé de décisions - réunion du 03 novembre 2025 sur le fonctionnement et les aménagements prévus sur la plateforme de compostage GAYARD.

Étaient présents :

M. André GAY (Maire de Boisset Saint Priest) ;
M. Jean LESQUIR (1^{er} Adjoint Mairie de Saint Georges Haute-ville) ;
M. Philippe PODEVIN (Association Le Lis Martagon) ;
M. Jonathan GAYARD (Gérant de la plateforme) ;
Mme Camille PIERRE (Véolia) ;
M. Gérald GACHET (DDPP) ;
M. Nicolas CHAPERON (DDPP).

Étaient excusés :

Mairie de Soleymieux
Mme Simone DUPLAN (Association Le Lis Martagon)
M. Sylvain TREDAN (Véolia)

Cette réunion avait pour objectif d'informer toutes les parties prenantes concernant les aménagements envisagés et la mise en place d'actions correctives pour répondre aux forts désagréments liés aux odeurs émanant de la plateforme de compostage.

M. Podevin a présenté le bilan des plaintes reçues par l'association et constate une très forte hausse en 2025, année en cours. Le printemps et l'été, marqués par des épisodes de canicule et l'impossibilité d'aérer les maisons, ont été particulièrement difficiles, surtout dans le secteur du Couhard des Anges. À ce jour, l'association a enregistré 162 jours de signalement d'odeurs en 2025 contre 70 en 2024. Les habitants, épuisés, ne pourront pas subir une nouvelle fois une telle situation : il est indispensable de trouver des solutions durables et de restaurer la confiance des riverains.

Monsieur Podevin regrette de ne pas avoir reçu le compte-rendu des actions mises en places comme indiqué dans le mail de M. Trédan du 19/05/2025.

Mme Pierre indique qu'effectivement au printemps des boues en provenance du Grand Lyon (Saint-Font) ont été déchargées sur la plateforme Gayard et que ces boues se sont révélées particulièrement odorantes.

Ces livraisons de boues reconnues par M. Trédan comme étant à l'origine des fortes odeurs du printemps ont été stoppées dès le 22 avril 2025 (date de la dernière livraison).

Un cycle de compostage durant environ quatre mois, ces boues peuvent être à l'origine entre autres des fortes odeurs ressenties jusqu'à cet été.

De l'avis de tous, ces livraisons de boues voir toutes livraisons exceptionnelles doivent être exclues définitivement sur ce site.

Il est de la responsabilité de M. Gayard de n'accepter que les « gisements habituels » et de Véolia de trouver d'autres débouchés à ces boues trop odorantes (**voir Annexe 1 : liste des gisements traités sur la plateforme au 06/01/2026 - compte-rendu modifié le 23/01/2026**).

Il est indispensable de stabiliser la liste des matières entrantes pour pouvoir avoir un fonctionnement stabilisé de la plateforme.

M. Gayard présente les aménagements qu'il projette de faire sur son installation. Ces aménagements sont rendus possibles par le bornage du site effectué par le géomètre.

- Reconfiguration des zones de travail pour que les matières les plus productrices de jus soient au plus près du stockage des lixiviats :

La zone de réception des boues sera délimitée par des murs en blocs béton au plus près du bassin de récupération des jus avant d'être mélangées aux déchets verts.

Le stockage des déchets verts sera lui disposé à l'Ouest de la plateforme du bas (proche de l'entrée du site). Ils seront éloignés du chemin pour respecter l'éloignement de 8 mètres par rapport à la clôture.

Les andains seront constitués de l'Est vers l'Ouest sur la plateforme du bas pour la fermentation et sur la plateforme du haut pour la maturation.

Des blocs béton seront installés pour définir les zones de fermentation, de déchets verts et de refus de crible.

Les composts finis seront stockés sur la plateforme du haut en bout des composts en maturation.

- Création d'un bassin à lixiviat de plus grande capacité (1000 m³) en lieu et place de l'ancien bassin. Reste à définir s'il sera constitué d'une fosse en béton ou d'une géomembrane.

Ce projet devra intégrer la mise en place de dégrilleurs efficaces en entrée.
Début des travaux juin 2026.

- Mise en place d'un agitateur installé dans le bassin pour aérer les jus et freiner la fermentation ce qui devrait permettre de limiter l'apparition d'odeurs. Cet agitateur nécessite une alimentation électrique. Une demande d'autorisation pour le passage de câble sur le chemin communal va être déposé en mairie (attente du passage d'ENEDIS pour valider le point de livraison électrique). Mise en place prévue à la suite des travaux sur la fosse.
- Pour faciliter le nettoyage régulier du site (évacuation des particules fines déposées au sol) une balayeuse adaptable sur le télescopique sera achetée fin d'année 2025.
- Création d'un merlon de terre (au Sud et à l'Est) avec implantation d'une haie bocagère constituée d'essences locales. Cet aménagement sera réalisé au mois de novembre 2025.
- La défense incendie du site sera complétée par l'installation d'une réserve souple de 120 m3 placée au Nord de la plateforme du haut (dans la pointe).
- Le plan d'épandage des effluents sera mis à jour pour ajouter environ 100 ha de surface épandable. Cet ajout de surface permettra de diversifier les assolements et apportera plus de souplesse vis-à-vis des périodes épandages.

M. Podevin prends acte de ce programme d'investissement mais réaffirme que la confiance a été rompue suite à cette année 2025 très difficile.

Ce point de vue est partagé par le M. le Maire de Boisset-Saint-Priest qui fait lecture de quelques mails reçu en mairie cet été et qui témoignent de l'exaspération des habitants.

M. Podevin demande si le bassin ne peut pas être couvert avec un traitement de l'air.

Mme Pierre répond que ce système en place sur d'autre site ne donne pas totalement satisfaction.

Pour autant, cette possibilité pourrait être étudiée si les aménagements envisagés ci-dessus n'étaient pas totalement satisfaisants.

M. Podevin indique qu'aujourd'hui encore des résurgences d'eau sont visibles en pied de la plateforme et que ces eaux ont été analysées. Les résultats montrent des taux importants de matière organique tendant à démontrer que ces eaux proviennent de la plateforme et pas d'une résurgence naturelle.

La Ddpp demande la communication de ces résultats d'analyses.

La Ddpp demande à M. Gayard de mettre en place rapidement une tranchée en pied de talus pour connaître l'origine de ces eaux et de prévoir la mise en place d'un drainage périphérique de la plateforme dans le cadre des travaux d'agrandissement du bassin.

M. PODEVIN rappelle qu'il a déjà appelé l'attention sur le fait que dans le dossier de déclaration déposé par M. GAYARD ne figurait que la parcelle cadastrale A-340 et que la plateforme est bien positionnée sur deux parcelles cadastrales A-340 et A-339.

La DDPP répond que ce point sera vérifié et fera l'objet si besoin d'une demande de régularisation dans le cadre du porté à connaissance déposée par M. GAYARD.

Il est rappelé que c'est bien le volume de l'activité qui est déclaré et qui permet de déterminer le classement ICPE du site et donc les prescriptions applicables.

Enfin, la DDPP rappelle à M. GAYARD qu'un travail de mise en correspondance des dates de signalements d'odeurs par secteurs géographiques avec les données météo disponibles (via la station de la plateforme) est indispensable pour avancer sur la détermination et la gestion des odeurs.

Annexe 1 : liste des gisements de boues traités sur la plateforme au 06/01/2026.

- Aurec sur Loire
- Clermont Ferrand
- Coucouron
- Roche la Molière
- Saint Just Malmont
- Saint Chamond
- Saint Didier en Velay
- Saint Héand
- Saint Bonnet les Oules
- Nice / Avignon / Donzère / Pierre Bénite

Cette liste peut être amenée à évoluer en concertation avec l'inspection des installations classées.

Les éventuels nouveaux gisements devront préserver le niveau olfactif des livraisons actuelles.